

Demande de conseil juridique et social pour ma situation familial

Par Raj

Je me permets de vous écrire car je traverse une situation familiale difficile. Mon mari a des problèmes d'alcool ; il n'est pas violent mais sa négligence impacte notre vie quotidienne et le bien-être de nos deux enfants en bas âge.

Je souhaiterais obtenir des conseils concernant :

les démarches possibles si je décide de quitter le domicile avec mes enfants,

la gestion du crédit immobilier que nous avons en commun, sachant que je ne peux pas racheter sa part,

les solutions juridiques et sociales pour protéger mes enfants et assurer leur stabilité.

Je ne souhaite pas conserver le logement familial, mais je cherche à organiser la séparation de manière sécurisée pour mes enfants et moi

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,

Par jodelariege

bonjour

devant cette situation complexe il serait souhaitable de consulter un avocat

Par Isadore

Bonjour,

Pour un divorce ou une séparation de corps un avocat est obligatoire.

En l'absence de décision de justice, la séparation restera "informelle" et aucun époux ne pourra obliger l'autre à assumer sa part des finances du foyer ou l'empêcher de partir avec les enfants à l'autre bout du pays.

Donc en ce qui concerne le crédit, c'est assez simple, à l'égard de la banque vous êtes tous les deux responsables du paiement de l'intégralité des mensualités. Si l'un de vous est défaillant, l'autre doit prendre le relais. Si le crédit n'est pas payé la banque peut se retourner contre n'importe lequel de vous deux.

Pareil pour les impôts : à moins d'être mariés en séparation de biens vous resterez tous les deux solidaires même en vivant séparément.

Si vous êtes mariés sous un régime communautaire vous resterez en fait solidaires de l'ensemble des dettes communes.

C'est pourquoi il est impératif de consulter un avocat et de saisir sans tarder le JAF qui pourra ordonner des mesures à titre provisoire concernant les finances et les enfants.

Par Raj

merci. on est marié sous le régime de la séparation de biens.